

Aide pour l'industrialisation de la réhabilitation du parc de logements sociaux énergivores (démarche EnergieSprong)



Département de Loire-Atlantique

Vincent DÉMOULIN
Service Habitat
3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1
Tel : 02 40 99 13 95
habitat.social@loire-atlantique.fr
vincent.demoulin@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le Département aide les bailleurs sociaux engagés dans la démarche EnergieSprong, au titre du marché régional MASH porté par l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire.

La démarche EnergieSprong a pour but de rénover des logements existants afin de les rendre plus performants en énergie et à zéro émission de carbone en utilisant des solutions préfabriquées et standardisées.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, communes, maîtres d'ouvrage inscrits dans la démarche EnergieSprong relevant du marché MASH.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Cette subvention est destinée à financer les travaux de réhabilitation des logements sociaux concernés par le lot 4 du marché MASH dans le cadre de la démarche EnergieSprong.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

17 000 € par logement si l'opération est située hors Nantes Métropole, OU 6 000 € par logement si l'opération est située sur Nantes Métropole, en complément de l'aide de cette dernière (Cf. total cumulé équivalent).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Enveloppe budgétée : 500 000 € de crédits de paiement.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE :

Aucun engagement

